



Paris, le 09 octobre 2019

APPEL À LA MOBILISATION LE 15 OCTOBRE 2019

Le SNIA appelle tous les infirmier(e)s-anesthésistes à rejoindre le mouvement intersyndical du 15 octobre 2019 pour la défense de l'hôpital et de la profession d'infirmier(e)-anesthésiste.

Crise aux urgences, déficit chronique de moyens dans les services de soin et d'hébergement, personnels hospitaliers en souffrance au sein des établissements par manque de moyens et de reconnaissances; le constat est amer pour les professionnels.

Les organisations en « mode dégradé » deviennent la norme faisant fi des réglementations garantes du haut niveau de sécurité des soins sur le territoire :

- procédures organisationnelles en infraction au code de la santé publique.
- fermeture de lignes de SMUR, départ d'équipages incomplets.

Les conditions de travail altérées confrontent les professionnels à la dégradation des conditions d'accueil des patients. Ce constat associé au manque cruel de reconnaissance des professionnels conduit à des situations d'épuisement professionnel.

Le système de santé et surtout la population méritent mieux !

Le SNIA revendique :

- Sur le versant statutaire :

La reconnaissance effective des infirmier(e)s-anesthésistes comme des professionnels de grade master avec les mêmes bornages indiciaires que les autres professions de niveau universitaire semblable de la fonction publique.

- Concernant la problématique liée aux urgences sur le territoire national :

L'intégration des infirmier(e)s-anesthésistes dans les groupes de travail sur le « pacte de refondation des urgences » en tant qu'acteurs historiques de l'urgence.

La prise en compte des propositions des IADE visant à améliorer la réponse à l'urgence en renforçant leur rôle en pré-hospitalier.

- La mise en place d'une réponse graduée infirmière-anesthésiste à l'urgence pré-hospitalière en s'appuyant sur la formation de grade master et les compétences spécifiques de l'IADE.

- La participation des IADE à des missions de régulation au sein des centres 15.
- Le développement et généralisation des mesures réglementaires prévues dans le Code de la Santé Publique concernant les transports infirmiers inter-hospitaliers réalisés par des IADE.

- Pour un système de santé plus efficient :

La prise en compte des propositions des professions paramédicales dans les schémas d'organisation du système de santé.

L'arrêt de la politique de gestion comptable des établissements aboutissant à la réduction d'effectifs et à la dégradation de la qualité de l'accueil et des soins.

L'arrêt de la politique de fermeture des structures de premier recours engendrant des difficultés d'accès aux soins pour la population et l'engorgement des établissements.

Le conseil syndical du S.N.I.A.

09/10/2019